

RAPPORT N° 05/8-77
au Conseil Municipal

OBJET

**DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
DE DIVERS TRONCONS DE VOIES**

Par Délibération n° 05/6-83 en séance du 15 septembre 2005, vous avez prononcé le déclassement de la voirie communale, en totalité ou en partie, de diverses voies comprises dans le périmètre de la RHI de Petite-Ile.

Suite à la modification du projet initial, il convient également de déclasser une partie de la Rue Militaire, côté Sud, sur 220 m de long et 2 m de large environ.

A l'extrémité Nord-Ouest de la Rue Militaire, l'Armée occupe depuis plusieurs années, pour la mise en sécurité de ses installations, un délaissé de forme triangulaire d'environ 146 m². Le déclassement de cette portion de la voie en cause permettra la régularisation de cette occupation.

Par Délibération n° 05/1-25 du 11 mars 2005, vous avez approuvé la mise en place d'une Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur le secteur du Collège de Bois-de-Nêfles afin de l'ouvrir à l'urbanisation. L'aménagement retenu prévoit le déplacement vers l'Ouest du Chemin des Pêcheurs, sur une longueur de 290 m environ. Il est donc proposé de déclasser cette partie du Chemin, la nouvelle voie devant être incorporée à la voirie communale après travaux.

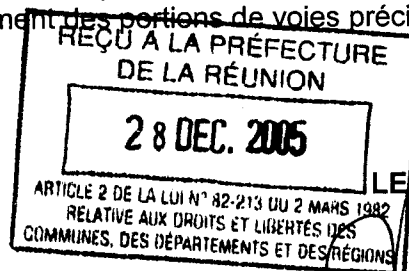
Le déclassement d'une portion (longueur de 19 m) d'une impasse communale donnant sur la Rue des Bancouliers à Montgaillard, est demandé par un riverain, seul utilisateur de l'extrémité de la voie, pour un projet de construction.

Enfin, le déclassement d'une portion de l'ancien tracé de la Route de la Mairie à Montgaillard est lié à la réalisation du Boulevard Sud et au déplacement vers l'Est du carrefour. Ce délaissé d'environ 55 m de long est aménagé aujourd'hui en espace vert et intégré au Parc Urbain de la Trinité.

L'enquête publique préalable s'est déroulée du 15 novembre au 5 décembre 2005 inclus et n'a entraîné aucune objection de la part des personnes venues consulter le dossier.

Aussi, compte tenu du rapport du Commissaire Enquêteur, je vous propose de vous prononcer favorablement sur le projet de déclassement des portions de voies précitées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



René-Paul V. G. A.

DELIBERATION N° 05/8-77
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 décembre 2005

OBJET

**DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
DE DIVERS TRONCONS DE VOIES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 novembre au 5 décembre 2005 ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-77 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Aménagement du Territoire ;

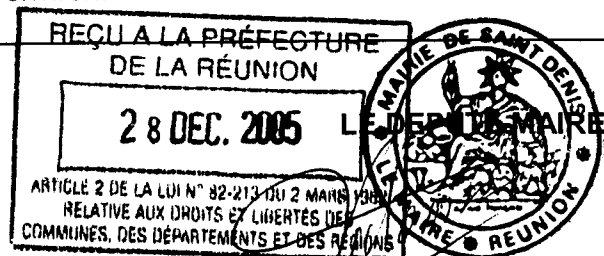
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prononce de déclassement de la voirie communale des parties des voies suivantes :

- Rue Militaire à Petite-Ile, sur 220 m de long et 2 m de large environ, ainsi qu'un triangle de 146 m² environ à son extrémité Nord-Ouest ;
- Chemin des Pêcheurs à Bois-de-Nèfles, sur 290 m de long environ ;
- impasse communale donnant sur la Rue des Bancouliers à Montgaillard, sur une longueur de 19 m ;
- Route de la Mairie à Montgaillard, sur 55 m environ.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **23 DEC. 2005**



René-Paul VICTORIA